



# Bourseville

## Infos

MAI 2020

### Edito :

*Chères BOURSEVILLOISES, Chers BOURSEVILLOIS tout d'abord j'espère que vous tous ainsi que vos proches vous portez bien.*

*Nous démarrons un nouveau mandat sur les chapeaux de roues avec des conditions très particulières dû au COVID19. Nous avons procédé à l'élection du Maire et de ses adjoints comme vous pourrez le lire dans ce BOURSEVILLE infos.*

*Le Conseil Municipal a décidé de créer un poste de conseiller délégué et j'ai nommé à cette fonction Monsieur Philippe HEDIN compte tenu de toutes les tâches qu'il accomplit dans la commune.*

*La « reprise de l'école » s'est déroulée le lundi 25 mai 2020 pour le bien de nos enfants qui souhaitaient retrouver les copains, tout s'est très bien passé pour nos 17 élèves. Ils ont appris à respecter les gestes barrière ainsi que la distanciation. Et je les en félicite.*

*Comme vous avez pu le constater le fleurissement du village a repris et je tiens à remercier nos bénévoles, Monsieur DELABIE ainsi que monsieur LOTHE pour leur participation à l'embellissement et l'entretien de notre village.*

*Je tiens aussi à vous rappeler que l'entretien des trottoirs, talus et caniveaux appartient aux habitants. Je constate que certains habitants ne l'ont pas encore effectué. Il est toujours temps de s'y mettre...*

*Il nous faut maintenant « préparer » le futur conseil très important pour la commune puisque nous allons voter le budget (le compte administratif ayant été voté par l'ancien conseil).*

*Bonne lecture de ce « Bulletin infos »*

*Très cordialement,*

Le Maire  
Yannick CAUX

### Sommaire :

A l'affiche	page 2
Conseil municipal	page 3 à 12
A vos agendas	page 13
Etat civil	page 13
Infos	page 13 à 14
Les images	page 15 à 16

## A l'affiche....

### Election du Maire et des Adjoint

Le 23 mai 2020 au Centre Socio Culturel a eu lieu l'élection du Maire et des Adjoint.  
Le public était présent tout en respectant les gestes barrières.



**Yannick CAUX, Maire**



**Géraldine HOLLEVILLE**  
**1<sup>er</sup> Adjoint**

**Guy TERNISIEN DE BOIVILLE**  
**2<sup>ème</sup> Adjoint**

**Arnaud DOUAY**  
**3<sup>ème</sup> Adjoint**

## Conseil municipal du 23 mai 2020 :

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à dix heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au Centre Socio Culturel sous la présidence du doyen, René DENTIN.

**Présents :** Mmes CHARLET, DURET, HOLLEVILLE, JOLLY, SANNIER et Mrs CAUX, BEURAIN, DENTIN, DELRUE, DOUAY, DURET, HEDIN, PILOY, TERNISIEN DE BOIVILLE

**Pouvoir :** Madame PLOUARD Audrey à Monsieur DOUAY Arnaud

### Installation du Conseil Municipal :

*Monsieur le Maire, Jean Michel FLACHET souhaite la bienvenue à l'assemblée et précise que cette situation lui fait un petit pincement au cœur.*

*Il rappelle que depuis 2 mois il travaille en collaboration avec la nouvelle équipe et tout particulièrement avec Monsieur Yannick CAUX, des réunions avaient lieu régulièrement en présence des adjoints et du personnel.*

*Monsieur le Maire remercie vivement la nouvelle équipe pour son implication, son envie et sa motivation pour l'entretien du cimetière, le fleurissement, la préparation et la distribution des masques aux habitants. A cette occasion, Monsieur le maire informe l'assemblée que les masques de l'Etat devraient être livrés vers le 10 juin avec des masques adulte et enfant.*

*Monsieur la Maire indique également que le futur Maire devra dès lundi matin être « au front » avec la réouverture de l'école.*

*Monsieur le Maire rappelle aux nouveaux élus qu'il faudra vite se mettre au travail avec le vote du budget au 31 juillet et le vote des taux au 03 juillet, il est confiant car la plus part des nouveaux élus étaient présents au dernier conseil municipal sur le vote du Compte Administratif.*

*Monsieur le Maire appelle les conseillers pour procéder à l'installation du nouveau conseil.*

*Avant de passer la parole au doyen Monsieur le Maire souhaite aux Conseillers Municipaux de trouver du plaisir dans leur nouvelle fonction, de faire un mandat constructif et surtout une bonne réussite.*

### Election du Maire

Monsieur DENTIN René, doyen des élus, prend la présidence de la réunion et rappelle que le Maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Il ajoute que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

*Monsieur DENTIN demande qui pose sa candidature au poste de Maire.*

*Monsieur CAUX Yannick se porte candidat*

*Chaque conseiller à l'appel de son nom a mis son enveloppe dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.*

*1<sup>er</sup> Tour du scrutin :*

*Nombre d'enveloppe dans l'urne : 15*

*Majorité absolue : 8*

*Nombre de voix pour Monsieur CAUX Yannick : 15*

*Monsieur CAUX Yannick a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.*

*Monsieur la Maire remercie les Conseillers pour leur confiance*

*Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local.*

### Détermination du nombre d'Adjoint :

*Monsieur le Maire indique que c'est le conseil municipal qui détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil Municipal.*

*Pour la commune de BOURSEVILLE il ne peut pas y avoir plus de 4 adjoints.*

*Monsieur le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints*

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 15 voix pour*

## Election des Adjoints

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'élection des adjoints se déroule dans les mêmes conditions que celle du Maire.*

*Monsieur le Maire propose au poste de 1<sup>er</sup> adjoint :*

*Madame HOLLEVILLE Géraldine*

*Il demande à l'assemblée si quelqu'un d'autre souhaite être candidat.*

*Aucun autre Conseiller Municipal ne souhaite être candidat.*

*Chaque conseiller à l'appel de son nom a mis son enveloppe dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procéder au dépouillement des bulletins de vote.*

*1<sup>er</sup> Tour du scrutin :*

*Nombre d'enveloppe dans l'urne : 15*

*Majorité absolue : 8*

*Nombre de voix : 15*

*Madame HOLLEVILLE Géraldine a été proclamée 1<sup>er</sup> Adjoint et a été immédiatement installée.*

*Monsieur le Maire propose au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint :*

*Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE Guy*

*Il demande à l'assemblée si quelqu'un d'autre souhaite être candidat*

*Aucun autre Conseiller Municipal ne souhaite être candidat.*

*Chaque conseiller à l'appel de son nom a mis son enveloppe dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procéder au dépouillement des bulletins de vote.*

*1<sup>er</sup> Tour du scrutin :*

*Nombre d'enveloppe dans l'urne : 15*

*Majorité absolue : 8*

*Nombre de voix : 15*

*Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE Guy a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.*

*Monsieur le Maire propose au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint :*

*Monsieur DOUAY Arnaud*

*Il demande à l'assemblée si quelqu'un d'autre souhaite être candidat*

*Aucun autre Conseiller Municipal ne souhaite être candidat.*

*Chaque conseiller à l'appel de son nom a mis son enveloppe dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procéder au dépouillement des bulletins de vote.*

*1<sup>er</sup> Tour du scrutin :*

*Nombre d'enveloppe dans l'urne : 15*

*Majorité absolue : 8*

*Nombre de voix : 15*

*Monsieur DOUAY Arnaud a été proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.*

*Monsieur le Maire tient à féliciter les nouveaux adjoints et remercie une nouvelle fois l'ensemble de l'équipe.*

*Monsieur le Maire tient également à remercier Monsieur Jean-Michel FLACHET pour son implication et son investissement jusqu'au bout et de lui avoir permis de découvrir la vie municipale. Monsieur le Maire indique qu'il sait qu'il pourra encore compter sur Monsieur FLACHET.*

*Monsieur le Maire présente une plaque réalisée par la société DURET en hommage à Monsieur DUBUC Dany, elle sera implantée au pied d'un tilleul. La seconde plaque ne sera dévoilée que lors de*

*l'inauguration du square Dany DUBUC. Monsieur le Maire remercie et félicite la société DURET pour son travail.*

*Monsieur DURET François propose à Monsieur FLACHET Jean-Michel de remettre l'écharpe de Maire à Monsieur CAUX Yannick. A cette occasion Monsieur DURET est heureux d'annoncer que les écharpes sont offertes par sa société.*

*Monsieur le Maire remet aux Adjoint les écharpes.*

*Avant de lever la séance, Monsieur le Maire souhaite avoir une pensée pour Madame PLOUARD Audrey qui est souffrante et n'a malheureusement pas pu assister à cette première réunion.*

### **Conseil municipal du 28 mai 2020 :**

*L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au Centre Socio Culturel sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents : Mmes CHARLET, DURET, HOLLEVILLE, JOLLY, et Mrs CAUX, DENTIN, DELRUE, DOUAY, DURET, HEDIN, PILOY, TERNISIEN DE BOIVILLE*

*Pouvoirs : Madame PLOUARD Audrey à Monsieur DOUAY Arnaud*

*Madame SANNIER Audrey à Madame HOLLEVILLE Géraldine*

*Monsieur BEAURAIN Emmanuel à Monsieur CAUX Yannick*

*En préambule du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau pour la Commune les délégués sont donc*

*- Monsieur CAUX Yannick*

*- Madame HOLLEVILLE Géraldine*

*Monsieur le Maire excuse Madame OLLEVILLE Alexandra, Secrétaire de Mairie, pour son absence à cette réunion de Conseil Municipal.*

### **Approbation du Compte rendu du 23 mai 2020**

*Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

### **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

*Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du CGCT autorise le maire, sur délégation du conseil municipal à exercer certaines attributions, missions et compétences. Monsieur le Maire précise que cette délégation est donnée pour toute la durée du mandat dans le but de faciliter la bonne marche de la commune.*

*Monsieur le Maire expose qu'il peut ainsi, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat des attributions suivantes :*

*-D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,*

*-De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,*

*-De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des*

*emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,*

*-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

*-De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,*

*-De passer les contrats d'assurance,*

*-De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,*

*-De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,*

*-D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,*

*-De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,*

*-De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,*

*-De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,*

*-De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,*

*-De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,*

*-D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,*

*-D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,*

*-De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.*

*-De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.*

*Monsieur le Maire précise que les attributions ainsi exercées par le Maire sur délégation du conseil municipal, permettent de faciliter la bonne marche de la commune et des services municipaux.*

*Le Conseil vote à l'unanimité 15 voix pour*

### **Désignation d'un Conseiller Délégué**

*Monsieur le Maire rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de créer 1 poste de conseiller municipal délégué.*

*Le Conseil vote à l'unanimité 15 voix pour*

*Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il décide de nommer à ce poste Monsieur Philippe HEDIN.*

### **Fixation et Détermination de l'enveloppe budgétaire**

*Suite au vote des 3 adjoints au Maire et du conseiller municipal délégué, il convient de voter leur indemnité.*

*Le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,*

*Considérant que pour une commune de 713 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40.3 % Considérant que pour une commune de 713 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.7 %*

*Considérant que pour une commune de 713 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Conseiller Municipal Délégué en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6 %*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne souhaite pas prendre le montant maximum des indemnités versées aux élus et il propose donc de laisser les taux tels qu'ils étaient sur le mandat précédent à savoir :*

- Au Maire 31 % de l'indice 1027*
- Aux 3 adjoints 6.80 % de l'indice 1027*
- Au Conseiller Municipal délégué 4.80 % de l'indice 1027*

*Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, que les indemnités seront versées mensuellement et revalorisées selon l'indice du point*

*Le Conseil vote à l'unanimité 15 voix pour*

### **Election des délégués au différents Syndicats**

#### **- Désignation des délégués syndicaux au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie**

*Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de BOURSEVILLE au sein des syndicats dont elle est membre.*

*Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat SIEP.*

*Dans ce syndicat, la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.*

*Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :*

*Représentants titulaires : M. DENTIN René – M. DURET François*

*Représentants suppléants : M. DOUAY Arnaud – M. DELRUE Jean-André*

*Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :*

*Nombre de votants : 15                      Bulletins blancs ou nuls : 0*

*Suffrages exprimés : 15*

#### **Les candidats suivants ont obtenu :**

*Candidats titulaires :     - M. DENTIN René 15 voix  
                                      - M. DURET François 15 voix*

*Candidats suppléants :   - M. DOUAY Arnaud 15 voix  
                                      - M. DELRUE Jean-André 15 voix*

#### **Sont ainsi déclarés élus :**

*Candidats titulaires :     - M. DENTIN René 15 voix  
                                      - M. DURET François 15 voix*

*Candidats suppléants :   - M. DOUAY Arnaud 15 voix  
                                      - M. DELRUE Jean-André 15 voix*

#### **- Désignation des délégués syndicaux au sein du Syndicat Intercommunal Pour la Promotion des Personnes Handicapées**

*Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la*

désignation des délégués de la commune de BOURSEVILLE au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat SIPPH.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

Représentants titulaires : Mme DURET Marie-Laure – Madame JOLLY Séverine

Représentants suppléants : Mme SANNIER Audrey – Mme HOLLEVILLE Géraldine

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 15                      Bulletins blancs ou nuls : 0                      Suffrages exprimés : 15

**Les candidats suivants ont obtenu :**

Candidats titulaires :     - Mme DURET Marie-Laure 15 voix

  - Mme JOLLY Séverine 15 voix

Candidats suppléants :   - Mme SANNIER Audrey 15 voix

  - Mme HOLLEVILLE Géraldine 15 voix

**Sont ainsi déclarés élus :**

Candidats titulaires :     - Mme DURET Marie-Laure 15 voix

  - Mme JOLLY Séverine 15 voix

Candidats suppléants :   - Mme SANNIER Audrey 15 voix

  - Mme HOLLEVILLE Géraldine 15 voix

**- Désignation des délégués syndicaux au sein de la Fédération Départementale de l'Energie**

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de BOURSEVILLE au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la FDE.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

Représentants titulaires : M. CAUX Yannick – Mme HOLLEVILLE Géraldine

Représentants suppléants : Mme JOLLY Séverine – M. DELRUE Jean-André

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 15                      Bulletins blancs ou nuls : 0                      Suffrages exprimés : 15

**Les candidats suivants ont obtenu :**

Candidats titulaires :     - M. CAUX Yannick 15 voix

  - Mme HOLLEVILLE Géraldine 15 voix

Candidats suppléants :   - Mme JOLLY Séverine 15 voix

  - M. DELRUE Jean-André 15 voix

**Sont ainsi déclarés élus :**

Candidats titulaires :     - M. CAUX Yannick 15 voix

  - Mme HOLLEVILLE Géraldine 15 voix

Candidats suppléants :   - Mme JOLLY Séverine 15 voix

  - M. DELRUE Jean-André 15 voix

**- Désignation des délégués syndicaux au sein du Parc Naturel Régional**

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de BOURSEVILLE au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de

*procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du PNR.*

*Dans ce syndicat, la commune est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.*

*Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :*

*Représentants titulaires : M. TERNISIEN DE BOIVILLE Guy*

*Représentants suppléants : Mme CHARLET Sabrina*

*Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :*

*Nombre de votants : 15                      Bulletins blancs ou nuls : 0                      Suffrages exprimés : 15*

***Les candidats suivants ont obtenu :***

*Candidats titulaires :     - M. TERNISIEN DE BOIVILLE Guy 15 voix*

*Candidats suppléants :   - Mme CHARLET Sabrina 15 voix*

***Sont ainsi déclarés élus :***

*Candidats titulaires :     - M. TERNISIEN DE BOIVILLE Guy 15 voix*

*Candidats suppléants :   - Mme CHARLET Sabrina 15 voix*

***- Désignation des délégués syndicaux au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Gymnase du Lycée du Vimeu***

*Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de BOURSEVILLE au sein des syndicats dont elle est membre.*

*Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat SIGLV.*

*Dans ce syndicat, la commune est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.*

*Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :*

*Représentants titulaires : Mme JOLLY Séverine*

*Représentants suppléants : Mme HOLLEVILLE Géraldine*

*Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :*

*Nombre de votants : 15                      Bulletins blancs ou nuls : 0                      Suffrages exprimés : 15*

***Les candidats suivants ont obtenu :***

*Candidats titulaires :     - Mme JOLLY Séverine 15 voix*

*Candidats suppléants :   - Mme HOLLEVILLE Géraldine 15 voix*

***Sont ainsi déclarés élus :***

*Candidats titulaires :     - Mme JOLLY Séverine 15 voix*

*Candidats suppléants :   - Mme HOLLEVILLE Géraldine 15 voix*

**- Constitution des commissions**

<i>Commission</i>	<i>Membres Titulaires</i>	<i>Membre suppléants</i>
<i>Appel d'offre</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Yannick CAUX</li> <li>- François DURET</li> <li>- Arnaud DOUAY</li> <li>- René DENTIN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séverine JOLLY</li> <li>- Jean-André DELRUE</li> <li>- Marie-Laure DURET</li> <li>- Géraldine HOLLEVILLE</li> </ul>
<i>Finances</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Yannick CAUX</li> <li>- Guy TERNISIEN DE BOIVILLE</li> <li>- René DENTIN</li> <li>- François DURET</li> <li>- Géraldine HOLLEVILLE</li> <li>- Arnaud DOUAY</li> <li>- Marie-Laure DURET</li> </ul>	
<i>Travaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Yannick CAUX</li> <li>- Arnaud DOUAY</li> <li>- François DURET</li> <li>- Jean-André DELRUE</li> <li>- Vincent PILOY</li> <li>- Emmanuel BEAURAIN</li> <li>- Philippe HEDIN</li> </ul>	
<i>Communication</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Yannick CAUX</li> <li>- François DURET</li> <li>- Géraldine HOLLEVILLE</li> <li>- Guy TERNISIEN DE BOIVILLE</li> </ul>	
<i>Fête</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Yannick CAUX</li> <li>- Vincent PILOY</li> <li>- Jean-André DELRUE</li> <li>- Philippe HEDIN</li> <li>- Géraldine HOLLEVILLE</li> <li>- Emmanuel BEAURAIN</li> <li>- Sabrina CHARLET</li> </ul>	
<i>Solidarité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Yannick CAUX</li> <li>- Audrey PLOUARD</li> <li>- Audrey SANNIER</li> <li>- Séverine JOLLY</li> <li>- Marie-Laure DURET</li> </ul>	

<i>Ecole</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Yannick CAUX</li> <li>- Audrey PLOUARD</li> <li>- Vincent PILOY</li> <li>- Séverine JOLLY</li> <li>- Jean-André DELRUE</li> <li>- Sabrina CHARLET</li> </ul>
<i>Fleurissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Yannick CAUX</li> <li>- Emmanuel BEAURAIN</li> <li>- Vincent PILOY</li> <li>- Philippe HEDIN</li> <li>- Marie-Laure DURET</li> </ul>
<i>Relations publiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Yannick CAUX</li> <li>- Audrey SANNIER</li> <li>- Marie-Laure DURET</li> <li>- Géraldine HOLLEVILLE</li> </ul>

**- Convention SIEP fourniture/pose poteau d'incendie**

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIEP a adressé une convention à la commune afin de proposer la pose d'un poteau d'incendie pour remédier au manque de couverture incendie sur le bout du Chemin Moulin Nanette. Afin de respecter la distance des 200 mètres et conformément à la délibération Syndicale relative aux participations du SIEP dans le cadre des travaux de renouvellement de réseau, il propose donc la fourniture et la pose d'un poteau d'incendie.*

*Le poteau d'incendie et les accessoires restent propriété communale.*

*Le coût de l'opération est estimé à 1425 € HT.*

*Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEP à l'unanimité*

**- Convention CCV mutualisation du marquage routier**

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCV propose à la commune de signer une convention pour la mutualisation d'un service « d'Entretien marquage routier ».*

*Cette convention a pour but de réaliser la remise en peinture du marquage routier réglementaire selon un cycle préventif défini par la CCV par le personnel communal.*

*Un relevé du marquage existant a été réalisé par Monsieur Arnaud DOUAY, Adjoint aux travaux il sera annexé à la convention.*

*La convention prévoit le remboursement des frais de fonctionnement à hauteur de 25 € TTC l'heure suivant un état annuel établi par le Maire en précisant les jours et nombre d'heures effectués.*

*Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCV à l'unanimité*

**- Questions diverses**

*Monsieur le Maire précise que la "reprise" de l'école s'est très bien passée. 17 enfants (12 élémentaires et 5 maternelles) ont repris le chemin de l'école.*

*Monsieur le Maire remercie le personnel technique pour son implication notamment pour la désinfection totale des vélos pour les petits. Madame la Directrice a indiqué à Monsieur le Maire que les enfants respectaient très bien le lavage des mains et les gestes barrières.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une anomalie concernant un agent technique lui avait été signifiée par ce dernier et la Secrétaire de Mairie. En effet cet agent doit percevoir dans son traitement mensuel la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire). La NBI consiste en l'attribution de points d'indice majoré supplémentaires. Les emplois ouvrant droit à la NBI et le nombre de points d'indice accordés sont fixés, dans chaque fonction publique, par décret. La NBI est versée mensuellement. Elle est soumise à cotisation retraite et ouvre droit à un supplément de pension. La commune se doit de verser le rétroactif sur 4 années. Il faudra donc intégrer ce montant au budget.*

*Chaque adjoint tiendra une permanence en Mairie :*

- **Madame Géraldine HOLLEVILLE 1<sup>er</sup> adjoint** : le jeudi après-midi sur rendez-vous  
le samedi de 11h à 12h
- **Monsieur Guy TERNISIEN DE BOIVILLE 2<sup>ème</sup> adjoint** : le mercredi de 11h00 à 12h00
- **Monsieur Arnaud DOUAY 3<sup>ème</sup> adjoint** : le mercredi de 17h30 à 18h30

*Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison du COVID 19 la Trésorerie de Friville Escarbotin n'est toujours pas équipée de plexiglass et ne peut donc pas accueillir les régisseurs pour les dépôts. Les chèques cantine et garderie de début d'année sont toujours en régie. Monsieur le Maire s'excuse auprès des parents pour ce désagrément.*

*Monsieur François DURET reste régisseur pour l'encaissement des manifestations, il percevra donc l'indemnité annuelle due au régisseur.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cimetière a été traité pendant 2 jours par l'agent des Services Techniques.*

*Monsieur HEDIN Philippe signale que l'auto entrepreneur qui effectue la tonte des haies sur la commune fait travailler des mineurs, il se demande si cette pratique est possible.*

*Monsieur DOUAY recevra l'auto entrepreneur vendredi en mairie pour faire le point et lui faire signer un avenant stipulant que la commune se décharge de toutes responsabilités.*

*Monsieur le Maire indique que Monsieur PECQUERY Pascal va prêter, à titre gracieux, à la commune un tracteur tondeuse pendant une semaine afin de faciliter le travail de l'agent des services techniques qui est seul pour le moment. Il serait souhaitable d'envisager l'acquisition d'une telle tondeuse à l'avenir.*

*Monsieur le Maire souhaite qu'un courrier soit envoyé aux locataires des logements communaux situés à l'ancien presbytère afin qu'ils prennent en charge la tonte du terrain de derrière si ils veulent en profiter. L'entretien des espaces verts incombe aux locataires.*

*Madame JOLLY demande à ce que l'ensemble des documents préparatoires aux réunions de Conseil Municipal soit envoyé en amont, Monsieur le Maire lui indique qu'il verra avec la Secrétaire ce qu'il est possible de faire.*

## A vos agendas :

*En raison de l'épidémie de COVID 19, nous ne sommes pas en mesure, à ce jour de vous informer si les manifestations prévues pourront avoir lieu*

\*\*\*\*\*

## Etat civil :

### **Décès :**

- *Monsieur Antoine André Aristide DELABIE décédé le 17/04/2020*
- *Monsieur Daniel Simon Fernand Gaston Henri FIRMIN décédé le 29/04/2020*
- *Madame Bernadette Aménaïde Gabrielle CHIVOT veuve COULON décédée le 15/03/2020*
- *Madame Lynettha Paulette Bernadette DELOBELLE veuve BELLART décédée le 29/05/2020*

### **Naissances :**

- *Noam Romuald René BLONDIN le 25 avril 2020*

\*\*\*\*\*

## Infos

### **Masques**

*Les masques offerts par la région ont été mis dans votre boîte aux lettres.*

*Une nouvelle campagne de distribution, les masques que la commune a acheté à l'Etat, aura lieu prochainement, ils seront distribués de la même manière.*

### **Horaires Mairie**

*Nouveaux horaires d'Ouverture de l'accueil de la Mairie*

	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	<b>10h00 – 12h00</b>	<b>14h00 – 17h00</b>
<b>Mardi</b>	<b>10h00 – 12h00</b>	<b>14h00 – 17h00</b>
<b>Mercredi</b>	<b>FERME</b>	
<b>Jeudi</b>	<b>10h00 – 12h00</b>	<b>14h00 – 17h00</b>
<b>vendredi</b>	<b>FERME</b>	<b>13h30 – 16h30</b>

### **Permanences du Maire et des Adjoint**

Yannick CAUX	Maire		Sur rendez-vous
Géraldine HOLLEVILLE	1 <sup>er</sup> Adjoint	Jeudi après-midi	Sur rendez-vous
		Samedi	11h00 – 12h00
Guy TERNISIEN DE BOIVILLE	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Mercredi	11h00 – 12h00
Arnaud DOUAY	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Mercredi	17h30 – 18h30

## **ALSH**

*Il est toujours possible d'inscrire vos enfants à l'Accueil de Loisirs en Mairie, une réunion d'information aura lieu le vendredi 12 juin à 18h00 au Centre Socio Culturel.*

### **Tapage nocturne**

*Notre paisible village connaît depuis quelques temps des débordements nocturne. Il convient de différencier*

*ces débordements :*

- *quand la nuisance sonore est trop élevée mais occasionnelle, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de discuter avec vos voisins afin de régler ce différend, l'intervention de la gendarmerie n'est pas toujours nécessaire et peut conduire à des sanctions qui pourraient être évitées.*
- *quand la nuisance sonore est trop élevée et fréquente et que la discussion est impossible avec vos voisins, il convient alors d'appeler la gendarmerie pour qu'elle verbalise.*

**Comptant sur le civisme de tous pour le bien de notre commune**

## **Stade**

*Des dégradations ont eu lieu au Stade Municipal une plainte a été déposée en gendarmerie si de tels faits venaient à se reproduire nous serions contraints de le fermer.*

## **Application INTRAMUROS**

*La Commune sera prochainement accessible via votre smartphone grâce à l'application Intramuros, ce nouvel outil vous permettra de communiquer rapidement et simplement avec la Mairie. En téléchargeant l'application sur votre téléphone vous serez averti des événements, des actualités. Vous pourrez également signaler les dysfonctionnements que vous constaterez.*

*Nous reviendrons rapidement vers vous dès qu'elle sera opérationnelle.*

## Les images :



*Le 8 Mai au matin, une cérémonie de commémoration a eu lieu au monument aux morts, menée par 4 personnes uniquement pour respecter les consignes gouvernementales: Le Maire, Mr Jean-Michel FLACHET, a lu le discours officiel célébrant le 75ème anniversaire de la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.*



*Le cimetière a été désherbé par des bénévoles*



*Assemblage des masques achetés par la Mairie par les membres du Conseil Municipal et des bénévoles*



*Fleurissement et entretien des massifs par les membres de la commission fleurissement et des bénévoles.*

Bourseville Infos est réalisé par la commission communication : M. CAUX, M. DURET, Mme HOLLEVILLE, M. TERNISIEN DE BOIVILLE

Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : [www.mairie-bourseville.fr](http://www.mairie-bourseville.fr)

IPNS